

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 janvier 2025

PLFSS POUR 2025 - (N° 622)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 943

présenté par
M. Sitzenstuhl

ARTICLE 6

Au début de l'alinéa 1, insérer les mots :

« À compter du 1^{er} janvier 2045, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de décalage dans le temps.